



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1419

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1419**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour son programme d'actions 2016 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Son action sur la thématique du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces 2 domaines.

II - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole au 1er janvier 2015, s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné, en 2009 et 2011, en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT). Ces 2 documents "cadre" fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole.

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2016-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de 1ère nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Enfin, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus massivement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires. Les chambres consulaires constituent des partenaires privilégiés sur lesquels la Métropole peut s'appuyer pour renforcer ses interventions sur le commerce de proximité.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : l'État, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Métropole de Lyon,

- pour le SDHT : l'office de tourisme intercommunal du Grand Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière UMIH, le Groupement national des chaînes (GNC), la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Métropole.

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2016, la convention entre la Métropole et la CCI concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCI sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

La Métropole et la CCI travaillent en étroite partenariat, notamment, dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la stratégie d'urbanisme commercial. Ce partenariat s'est manifesté également dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), où la CCI a participé activement à l'actualisation des outils spécifiques sur les centralités commerciales (linéaires et polarités commerciales), à travers un travail important de cartographie et de repérage terrain.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015 et bilan

Par délibération n° 2015-0538 du 21 septembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 500 € au profit de la CCI dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2015. Le partenariat entre la CCI et la Métropole sur cette période s'est illustré de la manière suivante :

- en termes de stratégie, la CCI et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre et la révision (en cours) des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme, observatoire du commerce). Par ailleurs, comme depuis 2010, la CCI a organisé, avec les partenaires du SDUC, la journée "Commerce et territoire", destinée à sensibiliser et informer les élus et techniciens sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques en matière de développement commercial,

- en termes de programmation, la CCI et la Métropole ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT,

- en termes de promotion, le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

. reconduction de Lyon Visio Commerce, journée de visite des principaux sites commerciaux en développement sur l'agglomération destinée aux développeurs d'enseignes ou aux commerçants indépendants. En 2015, 30 participants ont découvert des sites de projet sur Lyon (Presqu'île et Gerland), Meyzieu et Villeurbanne (Gratte-ciel) ;

. reconduction du forum franchise, 1er événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise. Le forum 2015 a accueilli pour la première fois un "espace projets" permettant de présenter des opportunités d'implantation sur l'agglomération. L'objectif était de valoriser le territoire dans son ensemble, et plus particulièrement les 5 sites de management de centre-ville et les projets urbains comprenant une dimension commerciale à court ou moyen termes ;

. reconduction de la grande semaine du commerce : cette opération a pour objectif de valoriser et mettre en lumière le commerce local de proximité en réalisant une vaste opération d'animation/promotion/communication sur une semaine. En 2015, 3 500 commerçants de la circonscription de la CCI de Lyon ont participé ;

- en termes d'innovation : l'opération biennale Lyon Shop & Design (LSD) est destinée à inciter les commerçants et hôteliers à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. L'année 2015 a été notamment consacrée au concours qui constitue l'évènement phare de l'opération biennale. Par ailleurs, une nouvelle formule d'atelier thématique a été testée qui a permis de poursuivre le travail de fond de mise en relation entre commerçants et architectes designers,

- en termes de gestion de sites, la CCI et la Métropole sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain, et la CCI est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins Centre-ville, Centre Neuville, Tendence Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7° Rive Gauche.

IV - Programme d'actions 2016 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre et renforcer ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2016, sur un montant global de 66 500 € :

- journée "Commerce et territoire" : la Métropole propose de participer, à hauteur de 4 000 € en 2016 (montant identique à 2015), afin de pérenniser l'évènement qui constitue aujourd'hui un espace de discussion incontournable avec les Communes,

- observatoire de l'hôtellerie : la Métropole propose de poursuivre sa participation, à hauteur de 4 200 € en 2016 (montant identique à 2015) au financement de l'observatoire pour l'analyse, la validation et l'utilisation d'informations qualifiées utiles dans le cadre du suivi et de la révision SDHT,

- opération Lyon Visio Commerce : la Métropole propose de s'inscrire en continuité des années précédentes, en maintenant son soutien financier à 4 300 € pour 2016 (montant identique à 2015),

- Lyon Shop & Design (LSD) : cette opération biennale était accompagnée financièrement par la Métropole à hauteur de 48 000 € pour la période 2014-2015, en 2 exercices. La Métropole propose de renouveler son engagement pour les exercices 2016-2017 à hauteur de 48 000 €, soit le versement d'une subvention de 24 000 € en 2016,

- grande semaine du commerce : ce projet s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Il est proposé en conséquence de poursuivre le soutien financier de la Métropole à 20 000 € pour 2016 (montant identique à 2015),

- forum Franchise : l'évènement était accompagné financièrement par la Métropole à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2015. Afin de pérenniser l'évènement la Métropole propose de renouveler son engagement à hauteur de 5 000 € en 2016.

Une action nouvelle proposée par la CCI permettra d'accompagner la Métropole dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière de commerce de proximité :

- commerce de proximité : il s'agit d'accompagner les Communes dans l'élaboration de stratégies territoriales de développement commercial à l'échelle du bassin de vie. La CCI propose de développer une expertise afin d'accompagner la Métropole et les Communes dans la mise en œuvre de ces stratégies. Reposant sur du temps-collaborateur, la Métropole propose de prendre en compte la moitié de son coût, soit 5 000 € en 2016.

Budget prévisionnel 2016, hors dépenses internes de personnel

Actions	Dépenses (montant en €)	Recettes (montant en €)			
		CCI	Autres	Métropole de Lyon	Total
journée Commerce et territoires	8 000	4 000		4 000	8 000
commerçants lyonnais au MAPIC	5 000	5 000		0	5 000
Lyon Visio Commerce	9 500	5 200		4 300	9 500
observatoire de l'hôtellerie	8 400	4 200		4 200	8 400
commerce de proximité	10 000	5 000		5 000	10 000
Lyon Shop & Design	160 500	66 500	70 000	24 000	160 500
forum Franchise	220 000	5 000	210 000	5 000	220 000
grande semaine du commerce	100 000	20 000	60 000	20 000	100 000
Total	521 400	114 900	340 000	66 500	521 400

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au profit de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne une subvention de 66 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2016.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCI sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 500 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la réalisation du programme d'actions 2016 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 632 - opérations n° 0P01O0868 pour un montant de 62 300 € (commerce) et n° 0P04O1573 pour un montant de 4 200 € (hôtellerie).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.